



rapport  
annuel  
du délégué  
aux risques  
majeurs

rapport

*année* **2001**



## SOMMAIRE

Avant propos  
Cadre réglementaire

### **Les phénomènes naturels marquants de l'année 2001**

- dans le monde
- en France

### **La politique de prévention**

- La poursuite d'une action de fond dans le domaine de la prévention
  - La connaissance des risques
  - Les cartes de vigilance météorologique
  - L'information et l'éducation préventives
  - Les plans de prévention des risques (PPR)
  - La réduction de la vulnérabilité
  - Les retours d'expérience (REX)
- Les structures interministérielles de prévention
  - Le comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs
  - Le conseil d'orientation de prévention des risques naturels majeurs
  - L'instance de conseil et d'appui technique
- Les initiatives parlementaires
  - Les commissions d'enquête parlementaires
  - Les mesures législatives nouvelles
- L'activité internationale

### **Suites données au rapport de l'année 2000**

#### **Propositions d'évolution**

- La prévention : un domaine à mieux partager
- De l'information à la communication sur les risques
- Un meilleur éclairage sur les enjeux et la vulnérabilité
- L'application des réglementations et des préconisations

#### **ANNEXES**

- relevé de décisions du Comité Interministériel de décembre 2001
- avis du Conseil d'Orientation sur le rapport 2000 du délégué aux risques majeurs
- tableau budgétaire
- carte des plans de prévention des risques
- carte des documents communaux synthétiques
- carte des communes soumises au risque inondation
- carte des arrêtés « catastrophes naturelles »
- récapitulatif des dernières plus grandes catastrophes internationales
- événements significatifs français en 2001

## ***AVANT PROPOS***

Pour la deuxième année consécutive, la prévention des risques naturels majeurs fait l'objet d'un rapport spécifique du Délégué aux Risques Majeurs (DRM). Cette reprise d'une procédure qui avait été abandonnée avec l'intégration de la délégation aux risques majeurs dans les services du ministère de l'environnement est la traduction directe de la volonté de rendre compte avec précision de l'appréciation portée par le Délégué sur les enjeux, les progrès et les difficultés en matière de prévention.

Si la conscience populaire s'arrête encore trop souvent sur l'aspect brutal et inattendu des phénomènes, nous disposons aujourd'hui d'éléments de connaissance suffisamment significatifs pour les faire partager et permettre à chacun de mieux forger son propre jugement face au risque.

La publication du rapport 2001 du DRM a pour but de contribuer à ce mouvement, étant observé que toute politique de prévention ne peut se préciser et se mettre en œuvre qu'avec le concours de tous.

## ***CADRE REGLEMENTAIRE***

Pour mémoire sont rappelés ici deux décrets récents fixant le cadre institutionnel du présent rapport :

- le décret du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'Environnement et rappelant que la fonction de délégué aux risques majeurs est assurée par le directeur de la prévention des pollutions et des risques.
- le décret du 5 février 2001 créant le comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs et le conseil d'orientation associé. Le secrétariat de ces deux entités est assuré par le délégué aux risques majeurs.

## ***PHENOMENES NATURELS MARQUANTS DE L'ANNEE 2001***

### **Dans le monde**

A l'échelon de la planète, l'année 2001 apparaît atypique. Les trois critères fondamentaux que sont le nombre de catastrophes naturelles significatives, le nombre de victimes et le coût des dommages varient chacun selon une logique propre, s'écartant quelque peu des liens apparents qui les reliaient jusqu'à présent

Les chiffres de la compagnie de réassurance Swiss Re font ainsi apparaître que:

- le nombre de catastrophes naturelles enregistrées en 2001 s'élève à 115 soit un nombre sensiblement équivalent aux chiffres enregistrés depuis une dizaine d'années.
- le nombre de décès et disparitions avoisine 30 000 soit trois fois plus qu'en 2000 et trois fois moins qu'en 1999.
- les coûts des réparations (dommages assurés) connaît pour sa part une croissance certaine compensée, par les assureurs, par l'augmentation des franchises. On notera également que la tendance aux sinistres majeurs se poursuit.

Les séismes ont été les événements les plus meurtriers. Celui de Gujarat, en Inde, est responsable à lui seul de près de la moitié des victimes de 2001 (plus de 15000 victimes). D'autres tremblements de terre ont provoqué plus de 1100 morts et disparus en Amérique latine (Salvador, Guatemala, Honduras..) et 145 au Pérou et en Bolivie. Les tempêtes, typhons et inondations associées ont causé la perte de plus de 2100 personnes en Asie (Vietnam, Cambodge, Chine, Indonésie, Philippines...). L'Algérie a enregistré près de 900 victimes à la suite des inondations importantes d'Alger et de sa région, l'Iran 300, le Pakistan plus de 200. Les vagues de froid ont fait 700 victimes environ en Russie et en Pologne et plus de 500 en Afghanistan.

Une fois encore, le constat selon lequel « chaque pays paye avec ce qu'il a » est confirmé comme l'illustrent, pour des séismes comparables, l'unique victime de Seattle – Olympia aux USA et les centaines de victimes au Salvador.

### **En France**

Dans le même temps, la France a connu une succession d'événements de nature variée dont on retiendra essentiellement le coup de vent causant la mort de 13 personnes et en blessant 84 dans le parc de Pourtalès à Strasbourg ainsi que les inondations de la Somme et de Bretagne. Le bilan humain global pour l'année 2001 s'évalue à 40 décès et disparitions (hors accidents de montagne) et plus de 120 blessés ; il est inférieur à celui de l'année précédente. Quant aux coûts, sans disposer aujourd'hui de données définitives, on peut estimer les principaux événements relevant du régime des catastrophes naturelles à environ 100 M€ respectivement, pour les inondations du mois de mars (Rhône, Meuse et Seine) et ceux d'avril de la Somme et à 80 M€ respectivement, pour les inondations de janvier (Bretagne et Normandie) et les orages de juillet.

En outre, il convient de mentionner les situations à risques complexes issues de la combinaison de plusieurs phénomènes naturels. Ces effets « domino » tels les mouvements de terrain consécutifs à de fortes précipitations, demandent une connaissance approfondie des sites vulnérables afin de développer la meilleure anticipation possible des situations calamiteuses potentielles.

Ainsi le contexte français n'échappe pas aux tendances lourdes que fait ressortir l'analyse internationale :

- s'il est toujours trop élevé, le nombre de victimes demeure heureusement limité.
- le coût des réparations s'affirme comme une question de plus en plus préoccupante.
- les inondations demeurent, dans l'hexagone, le risque le plus répandu. Il est présent, à des degrés divers dans chaque département (cf cartes annexées).

On trouvera, en annexe, un tableau détaillé des événements français les plus significatifs

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas d'événements naturels, il est difficile dans ce bilan 2001 de ne pas évoquer les attentats du 11 Septembre 2001 et l'explosion de l'usine AZF de Toulouse. Ces épisodes nous conduisent, en effet, à nous interroger sur la vulnérabilité de nos infrastructures et de nos constructions et sur notre système de couverture financière d'événements d'ampleur majeure, deux réflexions qui sont communes à la gestion des risques dans leur ensemble et transcendent les distinctions établies traditionnellement entre risques naturels, technologiques ou terroristes.

## ***LA POLITIQUE DE PREVENTION***

Malgré l'intensité mesurée des événements qui ont ponctué l'année 2001, la succession au cours de ces dernières années de situations difficiles affectant des secteurs géographiques importants pendant de longues périodes telles les inondations de la Somme et de Bretagne a conduit, de fait, à une sensibilisation d'une partie de la population à la réalité du danger. Cette prise de conscience s'est manifestée notamment par la création d'associations, la multiplication dans les media de documentaires et d'émissions, la publication de rapports de commissions parlementaires, ouvrant de réelles perspectives de modification des comportements et de prise en compte des enjeux.

Trois grandes catégories d'actions caractérisent plus particulièrement la politique de prévention des risques naturels pour l'année 2001 :

- la poursuite d'une action de fond, portant notamment sur la systématisation de la connaissance du risque et l'approbation des plans de prévention des risques.
- les premières actions des structures interministérielles de prévention.
- les initiatives parlementaires.

Par ailleurs, des contacts pris avec des structures internationales et /ou européennes ont permis des échanges plus réguliers bien qu'encore trop rares.

### **La poursuite d'une action de fond dans le domaine de la prévention**

#### **La connaissance des risques**

La connaissance des risques demeure un objectif majeur en matière de prévention. Cette progression des outils de la connaissance sous les aspects de la systématisation, de l'organisation et de la diffusion fait largement appel à la communauté scientifique et aux établissements publics spécialisés tels que Météo-France, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ou le CEMAGREF. Ainsi, dans le domaine des risques géologiques, cette connaissance s'est traduite par la mise en service des bases de données réalisées par le BRGM à la demande du ministère de l'environnement. Elles décrivent les phénomènes connus de mouvements de terrains ([www.bdm.vt.net](http://www.bdm.vt.net)), les cavités souterraines abandonnées ([www.bdca.vite.net](http://www.bdca.vite.net)), les séismes historiques ([www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)) et les indices de séismes préhistoriques ([www.nepal.net](http://www.nepal.net)). En parallèle, un inventaire systématique des phénomènes passés de mouvements de terrains et des cavités souterraines abandonnées a été lancé et sera réalisé dans les cinq ans sur les départements les plus concernés. Il alimentera les bases de données diffusées. Signalons également l'effort entrepris pour identifier les sols susceptibles de connaître des phénomènes de subsidence occasionnant des désordres onéreux pour les constructions dans les dix départements français les plus touchés. Le ministère de l'écologie et du développement durable a, par ailleurs, en partenariat avec le ministère de l'équipement et avec le concours de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN), lancé les études permettant d'élaborer à échéance 2003 un zonage probabiliste de l'activité sismique en France, démarche nécessaire pour pouvoir appliquer les normes européennes de construction parasismique en cours d'élaboration. Enfin les cartes de localisation probable des avalanches sont diffusées sur internet (<http://clpa.grenoble.cemagref.fr>)

## **Les cartes de vigilance météorologiques**

Les retours d'expérience conduits à la suite des inondations de novembre 1999 dans le sud de la métropole et des tempêtes de décembre 1999 ont montré que les bulletins d'alerte météorologique émis par Météo-France étaient souvent peu compréhensibles par les services de sécurité civile et trop tardifs pour certains de leurs destinataires. Les maires et la population étaient, de ce fait, trop longtemps tenus à l'écart des avis de situations d'urgence. Les travaux interministériels conduits par Météo-France, le ministère de l'intérieur et les ministères chargés de l'équipement et de l'environnement pour améliorer l'alerte météorologique ont permis la mise au point d'une carte de vigilance d'un type original. Cette carte, actualisée au minimum deux fois par jour et accessible par chacun sur le site de Météo-France (<http://www.meteo.fr/>), indique par zone géographique une prévision à 24 h de la situation météorologique ; en cas d'événement intense probable, elle est accompagnée de bulletins régionaux et de conseils de comportement face aux phénomènes. Ce système est entré en phase opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001, il fait l'objet d'un dispositif de suivi.

## **L'information et l'éducation préventives**

Le droit des citoyens à l'information sur les risques auxquels ils sont soumis impose la possibilité pour chacun d'accéder à des sources d'information adaptées.

Issus du décret du 11 octobre 1990 et de la circulaire du 21 avril 1994, les dossiers départementaux sur les risques majeurs (DDRM) achevés en 2000 sont repris au niveau communal dans les documents communaux synthétiques (DCS) et les documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM). A la fin 2001, plus de 5000 DCS avaient fait l'objet d'un porter à connaissance auprès des maires. Quant aux DICRIM, qui relèvent du niveau communal, il restent malheureusement peu nombreux (moins de 1000). Leur relance est prévue au cours de l'année 2002 en sensibilisant les maires sur le rôle qu'ils ont à jouer dans l'information préventive.

Une nouvelle version du portail [prim.net](http://www.prim.net) (<http://www.prim.net>) permettant d'accéder aux informations relatives à la prévention des risques majeurs a été mise en place en février 2001. Le recours aux technologies internet a été réaffirmé ; ce moyen de communication permettra à terme une plus grande accessibilité aux documents d'information et/ou à caractère réglementaire tels que les différents atlas de risques, notamment les atlas de zones inondables. L'effort en faveur de l'éducation et de la formation aux risques majeurs, qui permet aux futurs citoyens de mieux prendre en compte leur environnement géographique, s'est poursuivi en 2001, tant à l'échelon international – le congrès Planet'ère tenu, en novembre 2001, sous l'égide de l'UNESCO a ainsi reconnu que l'éducation aux risques devait figurer en bonne place dans l'éducation à l'environnement – qu'à l'échelon national. Des documents pédagogiques ont été édités et la journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles qui se tient le deuxième mercredi d'octobre a donné lieu à un concours et à diverses manifestations destinés à sensibiliser les élèves aux risques naturels et à leur prévention.

Enfin, le dialogue avec les socio-professionnels et les associations s'est poursuivi, notamment avec les architectes et les notaires. Bien que ne s'étant pas traduit pour l'instant par des engagements très volontaristes de ces professionnels, cette action paraît importante pour faire passer au quotidien l'information sur la prévention des risques.

## **Les plans de prévention des risques (PPR)**

Les PPR relèvent de la responsabilité de l'Etat. Etablis à partir de la connaissance actuelle des risques, ils influent directement sur les choix d'urbanisation et de développement des collectivités locales. L'élaboration des PPR engagée depuis 1996 consiste à traduire sous forme de servitudes d'utilité publique les contraintes dues à la prise en compte des risques naturels.

L'objectif du ministère est que les PPR couvrent 5000 communes à l'horizon 2005 : c'est un objectif ambitieux. Au cours de l'année 2001, 2500 PPR ont été prescrits et 510 nouveaux PPR ont fait l'objet d'une approbation. Aujourd'hui, 31 % de la population est concernée par un PPR approuvé. On notera la part importante de PPR axés sur le risque inondation et notamment situés le long des grands cours d'eau mais aussi l'émergence de PPR liés aux mouvements de terrain (éboulements en secteur de montagne et cavités souterraines) concernant des villes importantes telles que Aix en Provence, Laon, Pontoise et Romainville. On mentionnera également la prescription, encore trop peu fréquente, de PPR « feux de forêt » sur les communes du sud de la métropole, notamment dans les massifs méditerranéen et landais. Dans les départements d'outre mer (DOM), l'objectif de couverture totale de la Martinique à l'horizon 2005 est maintenu et l'instruction des dossiers se poursuit en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion.

Nevers a été la 3000<sup>ème</sup> commune bénéficiant d'un PPR, le franchissement de ce chiffre symbolique ayant été le prétexte d'un atelier débat sur les plans de prévention des risques au cours duquel a été soulignée la nécessaire concertation qui doit présider à leur élaboration.

Pour mener à bien cette action, la mobilisation des services et des bureaux d'études est essentielle tout comme la disponibilité de moyens financiers. Sur le premier point, il faut rappeler le déficit en matière d'effectifs - entre cinquante et cent cadres - affectés dans les directions départementales de l'équipement à l'élaboration des PPR. Il faut également noter un effort particulier pour améliorer la compétence des services instructeurs des PPR à travers, notamment, la création et la montée en puissance des « clubs risques » qui se sont multipliés en 2001. Ces clubs réunissent les professionnels administratifs de la gestion du risque sous l'égide des directions régionales de l'environnement (DIREN) avec l'appui des centres techniques de l'équipement (CETE). Les crédits consacrés en 2001 à l'élaboration des PPR sont équivalents à ceux de l'année passée soit 15 M€ répartis à parité entre le budget de l'Etat et le fonds de prévention des risques majeurs.

## **La réduction de la vulnérabilité**

Dans le prolongement de l'action entreprise en 2000, le ministère a reconduit en 2001 un programme d'aide aux collectivités locales (1 M€) en vue d'initier des projets locaux de prévention. Il vise à encourager la commune, à partir de son PPR approuvé, à définir une stratégie de développement et à arrêter les actions d'accompagnement.

En 2001, 34 communes ont déposé un dossier dont 28 ont été à ce jour retenus parmi lesquels on dénombre 11 études portant sur le risque inondation, 12 études sur le risque éboulement et mouvement de terrain, 4 démarches traitant du plan local de prévention et un dossier sur le danger d'avalanche.

S'agissant d'un programme expérimental récent, il est encore trop tôt pour apprécier la qualité de la prise de relais au niveau local en matière de prévention. Un dispositif d'évaluation mis

en place dès 2001 met en évidence différents freins tels que la difficulté pour les élus de donner une information adaptée à la réalité du risque à partir d'éléments issus de l'expertise dont la pertinence n'est pas totalement avérée ou, encore, le poids des contraintes réglementaires laissant trop peu d'espace d'initiative et d'ajustement aux élus. En revanche, cette évaluation fait ressortir l'intérêt que manifestent les communes à cette démarche partagée avec l'Etat sous leur responsabilité.

### **Les retours d'expérience**

L'intérêt de la démarche de retour d'expérience a déjà été souligné l'an passé. Le moindre nombre de catastrophes naturelles au cours de l'année 2001 n'a pas conduit à l'engagement de démarches aussi lourdes que celles de l'année 2000. On notera cependant que les inondations de la Somme et de Bretagne, caractérisées respectivement par leur durée et leur répétitivité, ont conduit à des missions spécifiques dont le contenu des conclusions s'apparentait à des retours d'expérience. Les rapports correspondants mettent l'accent sur la nécessité de reconstruire mieux après la catastrophe dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et sur le déplacement des habitations ou des entreprises fortement sinistrées grâce à des aides publiques. Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 9 juillet 2001 a suivi sur ce point les recommandations des rapports. En outre, au delà de ces missions, deux commissions d'enquête parlementaires ont été diligentées sur le thème des inondations. Le rapport consécutif aux inondations de Normandie met, quant à lui, l'accent sur le nécessaire contrôle du remplacement des prairies par des terres labourées, facteur primordial dans l'apparition de coulées boueuses d'une importance nouvelle, tout en reconnaissant que la logique des primes et de l'économie des exploitations pousse à de telles transformations. Les différents rapports de ces missions sont accessibles sur le site [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr). Par ailleurs, une réflexion méthodologique a été entreprise afin de mieux préciser et gérer les informations pertinentes recueillies dans le cadre du retour d'expérience

### **Les structures interministérielles de prévention**

C'est au cours de l'année 2001 qu'a été mis en place un ensemble structuré à caractère opérationnel en matière de définition, d'animation, de promotion et d'organisation de la politique de prévention des risques naturels.

#### **Le Comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs (CIPRNM)**

Créé par décret du 5 février 2001, le comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs concrétise la décision du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire de Nantes du 28 février 2000 qui soulignait l'importance du renforcement de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques. Mais il aura fallu un an pour mettre au point le décret.

Présidé par le Premier ministre et, par délégation, par le ministre chargé de l'environnement, ce comité a pour mission de contribuer à la définition de la politique de l'Etat en matière de prévention des risques naturels majeurs. Il développe ses travaux selon trois axes principaux :

- la connaissance des risques - surveillance - prévision - information préventive
- la gestion des sols ( PPR ) et la réduction de la vulnérabilité
- l'analyse et l'expertise.

Il est composé des ministres de la défense, de l'éducation nationale, de l'intérieur, de l'équipement des transports et du logement, de l'agriculture, de la recherche, de l'économie, de l'environnement, et des secrétariats d'Etat à l'outre mer et au logement.

Réuni pour la première fois le 17 décembre 2001, le comité interministériel a confirmé l'engagement de l'Etat en matière de prévention des risques et rappelé également la propre responsabilité de chacun en matière de prévention. Il a, en outre, consacré une part importante de ses travaux à l'examen du rapport pour l'année 2000 du délégué au risques majeurs, à la prévention du risque sismique et aux critères d'attribution d'aides aux collectivités qui s'engagent dans des études ou des travaux de prévention.

S'agissant plus particulièrement du risque sismique, qui est en France celui qui pourrait occasionner le plus grand nombre de victimes, trois mesures ont été retenues relatives à l'extension du contrôle technique obligatoire à la charge du maître d'ouvrage pour les bâtiments d'une certaine importance, à l'enseignement de la construction parasismique, ainsi qu'au diagnostic de diverses installations stratégiques.

Par ailleurs, un crédit de 8,3 M€a été prévu dans le projet de loi de finances 2002 afin d'aider les collectivités qui le souhaitent à engager des études ou des travaux de prévention.

Deux autres points ont enfin été abordés, d'une part, le recours aux nouvelles techniques de communication afin de faciliter l'accès de la population à l'information préventive et, d'autre part, le développement des retours d'expérience afin de tirer les leçons des catastrophes naturelles.

### **Le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)**

Ce conseil d'orientation, créé par même décret, assiste le comité interministériel dans ses travaux. Il répond aux demandes du comité qui le saisit ; il a également la possibilité de prendre des initiatives et de faire des propositions. Outre les représentants des ministres concernés, le conseil est largement ouvert aux élus et à la société civile par l'intermédiaire de personnalités qualifiées. L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ( OPECST) est également associé à ses travaux.

Réuni le 14 novembre 2001, le conseil d'orientation s'est prononcé sur le rapport du délégué aux risques majeurs. Il a souligné l'importance de disposer d'une meilleure évaluation des coûts des sinistres. Il a, par ailleurs, décidé la création de trois groupes de travail sur les thèmes des risques et des réseaux, de la prévention et de l'indemnisation et des cavités souterraines.

Enfin, le conseil d'orientation est le correspondant de l'International Strategy for Disaster Reduction ( ISDR) au sein de l'ONU.

### **L'instance de conseil et d'appui technique**

Cette instance a été créée par arrêté ministériel du 25 mai 2001 à la suite des propositions des missions d'inspection des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture et de la forêt conduites ces dernières années.

Elle a pour mission essentielle de donner des avis sur des sujets qui lui sont soumis par le ministre de l'environnement concernant notamment les questions intéressant la sécurité des

personnes et des biens et dont la complexité demande un certain recul et une réflexion collégiale de spécialistes en différents domaines.

Cette instance est composée de six membres issus du service de l'inspection générale de l'environnement, du conseil général des ponts et chaussées et du conseil général du génie rural des eaux et des forêts.

En complément de ce dispositif institutionnel nouveau, il faut également rappeler les mécanismes déjà en place en soulignant le renforcement des échanges entre les services sur le thème de la prévention des risques. A cet égard, le CIADT du 9 juillet 2001 dont un volet traitait plus particulièrement des inondations de la Somme et de Bretagne a demandé à ce que plusieurs actions pouvant potentiellement améliorer la prévention des inondations fassent l'objet d'études de faisabilité.

## **Les initiatives parlementaires**

Le Parlement a au cours de l'année 2001 mis en place deux commissions d'enquête parlementaires sur les inondations et introduit des mesures législatives nouvelles en matière de prévention des risques.

### **Les commissions d'enquête parlementaires**

Les inondations de la Somme et de Bretagne au cours de l'hiver et du printemps 2001 ont eu un impact retentissant du fait de leur durée pour les premières et du caractère répétitif des secondes. Les coûts engendrés, les difficultés constatées en matière de prévision et de gestion des situations rencontrées, le déséquilibre social et psychologique en découlant, les interrogations sur les politiques mises en œuvre en matière de prévention ont conduit à la création de deux commissions d'enquête parlementaires (Sénat et Assemblée Nationale) qui ont produit chacune un rapport. Le premier est centré sur les inondations de la Somme tout en contenant un champ de propositions plus générales, le second présente une démarche d'évaluation des outils de prévention, d'alerte et de protection. Ces rapports, rendus publics aux mois d'octobre et de novembre 2001, se concluent respectivement par trente trois et vingt quatre propositions. On relèvera, parmi celles-ci, quelques axes particuliers à approfondir :

- la réforme de l'annonce des crues et la fédération de compétences de météorologues, d'hydrologues et de géologues à un niveau national,
- Le renforcement de l'information préventive lors des transactions immobilières et du débat local à l'occasion de l'élaboration des PPR,
- L'affirmation d'un lien plus étroit entre la prévention et l'indemnisation avec une incitation à la réduction de la vulnérabilité par des aides de l'ANAH ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'indemnisation des pertes d'exploitation,
- Une plus grande mobilisation du niveau communal en matière de préparation à la crise
- Le développement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

On remarquera que ces propositions traitent, bien sûr, des aspects de prévention, de réparation et d'indemnisation mais, aussi, qu'elles soulignent particulièrement l'importance de la réduction de la vulnérabilité.

## **Les mesures législatives nouvelles**

Un travail important touchant la prévention des risques naturels a été conduit en 2001 dans le domaine législatif et réglementaire. Il s'est, d'une part, concrétisé par l'approbation d'un texte de loi et la parution d'un décret en ce qui concerne la loi d'orientation sur la forêt et a nourri, d'autre part, les débats sur le projet de loi sur l'eau, le projet de loi relative à la modernisation de la sécurité civile et sur la loi démocratie de proximité qui a intégré des dispositions relatives à la gestion des risques liés aux cavités souterraines.

La loi d'orientation sur la forêt promulguée le 9 juillet 2001 modifie le code forestier sur le volet de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI). Elle vise, notamment, à une meilleure prise en compte du risque incendie par une coordination renforcée des mesures de protection des espaces où les risques d'incendie de forêt sont les plus élevés ainsi que la clarification des rôles respectifs des autorités et des acteurs de l'aménagement du territoire vis à vis du risque incendie. Le décret d'application a reçu l'avis favorable du Conseil d'Etat.

Le projet de loi sur l'eau, présenté en première lecture en 2001, comprend, outre les dispositions portant sur une meilleure application du principe « pollueur - payeur », notamment par l'instauration d'un système de redevances plus adapté, diverses mesures issues des travaux des commissions d'enquête parlementaires au titre de la prévention des inondations. Le dispositif tel qu'il est arrêté ce jour devra faire l'objet d'un réaménagement et intégrer un volet complémentaire traitant de l'annonce des crues en précisant, notamment, les responsabilités de l'Etat et des collectivités locales dans ce domaine.

Le projet de loi sur la modernisation de la sécurité civile portant réforme de la loi de 1987 traite, parmi d'autres thèmes, la modernisation des plans de secours, introduit des obligations en ce qui concerne la permanence des services apportés par les réseaux et la coordination des partenaires de la sécurité civile.

Enfin, la question des cavités souterraines dont les pluies conséquentes des deux dernières années en font un sujet de préoccupation important dans plusieurs départements a été intégrée au tout début de l'année 2002 dans la loi « démocratie de proximité ».

## **L'activité internationale**

La prévention des catastrophes naturelles a été affirmée dans le cadre de l'ONU et a connu une première concrétisation au plan mondial à travers la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN) de 1990 à 1999. Il s'agissait notamment de sensibiliser et de mobiliser la communauté internationale sur la prévention des risques plutôt que de rester focalisé sur les aspects de réparation post crise. L'ISDR qui a pris le relais de la DIPCN est rattachée au Bureau de la Coordination de l'Aide Humanitaire, son secrétariat est à Genève. Elle joue un rôle d'animation et de mise en relation des plates formes nationales travaillant à la prévention et aujourd'hui au nombre de trente. Elle assure le secrétariat de l'Inter Agency Task Force (IATF), émanation de ces plates formes, qui a constitué quatre groupes de travail respectivement sur le changement climatique, l'alerte précoce, l'évaluation de la vulnérabilité et les feux de végétation.

L'ISDR travaille également à l'élaboration d'un rapport mondial sur les risques en liaison avec le Programme des Nations Unies pour le Développement et souhaite mettre en place une base de données sur les catastrophes.

Le lancement en 2001 de la préparation du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg ( fin août- début septembre 2002 aura été l'occasion pour l'ISDR soutenue en cela par la plate forme allemande, de chercher à introduire dans cette conférence la dimension

de la prévention et de la réduction des catastrophes naturelles comme composante à part entière du développement durable.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe à travers l'accord partiel ouvert Europa- risques majeurs incite depuis 1987 à une coopération entre les pays de l'Europe (occidentale, centrale et orientale) et ses voisins notamment méditerranéens en particulier dans le domaine de la gestion des risques naturels.

## ***SUITES DONNEES AU RAPPORT DE L'ANNEE 2000***

Le rapport de l'année 2000 du délégué au risques majeurs débouchait sur des perspectives qu'il est intéressant de « revisiter » un an après.

Si la **dimension internationale** n'a pas fortement progressé en 2001, le **partenariat à l'échelle nationale** s'est au contraire renforcé.

En effet, les échanges entre comités nationaux mis en place dans le cadre de la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles sont demeurés modestes, le thème de la prévention des catastrophes n'apparaît pas aujourd'hui comme un axe majeur de la conférence de Johannesburg et les techniques spatiales qui ont donné lieu à la création de programmes de recherche sont encore loin de permettre une gestion des risques en temps réel. Les coopérations et les échanges ont été, en revanche, fructueux lorsqu'ils ont porté sur des questions précises, par exemple l'appréhension du risque avalanche dans les Alpes. Les partenariats à l'échelle nationale se sont eux développés grâce à une interministérialité renforcée, à l'accent mis sur la concertation dans l'élaboration des PPR, à l'inclusion des travaux de prévention dans les contrats de plan et à la création d'associations sur le thème de la prévention.

**L'engagement fort de l'Etat dans la politique de prévention** ne s'est pas démenti en 2001. Il a été, d'autre part, marqué par un engagement également fort dans la prévention du risque technologique. En témoignent, notamment, le maintien de l'effort consenti pour l'élaboration des PPR et la création dans la loi de finances 2002 d'une possibilité d'aide aux collectivités locales pour des travaux de prévention ainsi que les nouveaux axes de réflexion sur les inondations arrêtés lors du CIADT du 9 juillet 2001.

La **démocratisation de la gestion des risques** a été un thème récurrent dans les discours et les prises de positions politiques.

On notera une modification des caractéristiques de l'enquête publique au travers de la loi démocratie de proximité qui va dans le bon sens, la préoccupation de rendre accessible et transparente l'information, l'accent mis sur la concertation. Le projet de loi de modernisation de la sécurité civile confirme une plus grande intégration d'organismes associatifs et des opérateurs privés aux préoccupations de sécurité civile. Enfin, les actions conduites dans les domaines de l'éducation et de la formation contribuent à la diffusion de la culture du risque.

L'équilibre entre **la solidarité et la responsabilité individuelle** a évolué dans le sens d'une solidarité financière accrue.

Cette évolution transparaît dans les dispositions qui ont été prises pour faire face aux inondations de la Bretagne et de la Somme et par les lois discutées et votées à la fin de l'année 2001 et au début de l'année 2002. Tout dépendra, cependant, du taux des aides aux travaux ainsi décidées. Il se peut, en effet, que l'encouragement à des travaux à maîtrise d'ouvrage individuelle financés par la solidarité nationale amorce, en fait, un développement des travaux d'augmentation de la robustesse à maîtrise d'ouvrage privée et favorise, ainsi, le développement de la responsabilité individuelle. Ceci demande, cependant, un suivi attentif.

## ***PROPOSITIONS D'EVOLUTION***

Il a paru intéressant de regrouper et de détailler dans ce chapitre certaines propositions qui figurent dans des rapports ou études relatives à la gestion du risque. Cette évocation est l'occasion, pour le délégué aux risques majeurs, de préciser sa position sur quelques thèmes dont la mise en œuvre est parfois difficile compte tenu de la multiplicité des partenariats nécessaires ou de l'absence d'un support législatif approprié.

### **La prévention : un domaine à mieux partager**

Action de longue haleine qui, par essence doit réserver une place importante à l'innovation et à l'expérimentation, la prévention demande un investissement dont les supports essentiels s'appuient sur l'intelligence des situations (éducation aux risques, relation homme - environnement), la systématisation des retours d'expérience et la réparation selon des logiques et des mécanismes à inventer notamment sur le champ de la reconstruction et des financements.

Paradoxalement dans un monde d'information immédiate, la compréhension des phénomènes et la connaissance du milieu dans lequel chacun évolue quotidiennement sont encore des domaines dans lesquels il existe un déficit réel aussi bien en ville qu'en milieu rural. L'éducation qui permet à chacun de construire les fondements de sa culture devrait exercer ici sa pleine influence. Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a entrepris une telle démarche depuis nombre d'années auprès de la population scolaire ; cet effort doit être souligné et renforcé en insistant, si nécessaire, sur le fait que le risque est consubstantiel de l'environnement et en introduisant une grande latitude d'adaptation de l'enseignement aux spécificités locales.

Les retours d'expérience, engagés systématiquement depuis quelques années à la suite d'évènements particulièrement dramatiques, ont dégagé un ensemble de recommandations dont certaines sont aujourd'hui mises en œuvre. Cette cohérence recherchée entre le repérage des dysfonctionnements et les corrections apportées est, à l'évidence, le signe de l'importance qu'attache l'Etat à la prévention. Il conviendrait sans doute de prolonger cette procédure du retour d'expérience en encourageant d'une part son extension à des situations moins graves et, d'autre part, en incitant les élus et les services locaux à s'engager dans la même démarche.

Sur le plan de la reconstruction proprement dite, l'ambition est de reconstruire mieux et autrement. Cela nécessite certainement que les référentiels techniques, notamment en matière de construction et d'urbanisme, aient été préalablement définis, mais la question du financement de l'amélioration mise en œuvre lors de la reconstruction ou du déplacement des enjeux générateurs de dommages dans des secteurs présentant moins de risques se pose également. L'écueil de l'enrichissement sans cause pousse les assureurs à refuser aujourd'hui d'indemniser au delà de ce qu'était la situation initiale. C'est là pourtant, dans certains cas, un élément essentiel du cercle vertueux recherché. Les différents financements relatifs à l'aide au logement pourraient sans doute être mis à contribution en ne retenant pas en l'espèce des critères d'éligibilité trop drastiques et en les combinant avec une démarche plus volontariste des assureurs. Sur un sujet aussi sensible, il ne serait pas inutile d'engager une démarche expérimentale dans un cadre à définir.

## **De l'information à la communication sur les risques**

La prévention commence par l'information, était-il rappelé il y a deux ans à l'occasion de la journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles. Or toutes les études montrent d'une part l'existence de nombreuses informations et d'autre part les difficultés pratiques pour que ces informations parviennent à ceux qui en auraient besoin. Il y a « perte en ligne » manifeste. Ainsi, la moitié des personnes vivant dans une zone inondable n'en a pas conscience si l'on en croit une étude menée dans la vallée de la Marne. De même, la sensibilisation des habitants des Antilles à la réalité du risque sismique a demandé et demande encore des efforts considérables.

L'information permet à chacun une actualisation de ses connaissances et un suivi de l'évolution du milieu dans lequel il se trouve. La mise à disposition de ces éléments auprès du public doit inciter chacun à former son propre jugement et permettre la construction d'une capacité à se prémunir contre les accidents naturels et à se préparer à la riposte de la meilleure façon possible. Ceci doit être notamment le cas pour les inondations et les séismes qui demeurent les deux sources de risques les plus probables en France.

L'amélioration de la culture du risque repose sans doute moins sur la qualité de l'information et son accessibilité, domaines dans lesquels les efforts importants entrepris doivent cependant être maintenus, notamment via internet, que sur l'instauration d'une véritable communication avec la population. Plus précisément, trois voies nous apparaissent à privilégier : l'action du maire, l'information à l'occasion des transactions immobilières et l'organisation de la mémoire du risque naturel.

L'action du maire dans la communication avec ses administrés est irremplaçable. Il convient, à cet égard, de relancer la démarche des dossiers d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) et la démarche d'affichage, en sensibilisant et en rappelant aux élus leur rôle dans le processus et en les aidant par la diffusion de guides techniques ou de recommandations.

L'information sur les risques à l'occasion des transactions immobilières figure dans de nombreux rapports. Il est d'autant plus frappant de constater la forte réticence dans la recherche de solutions pratiques.

Enfin, il faut sans doute imaginer le développement de la mémoire du risque rassemblant les informations sur les risques et les parades que les sociétés ont su y apporter. Dans cet esprit et de façon très concrète, l'implantation, à l'initiative des collectivités, de repères de crues sur les bâtiments publics et des points remarquables rappellerait la réalité des événements passés.

## **Un meilleur éclairage sur les enjeux et la vulnérabilité**

La prévention des risques naturels repose essentiellement sur la localisation hors des zones à risques et sur l'augmentation de la robustesse des enjeux exposés aux phénomènes naturels. Les mesures envisageables pour limiter les phénomènes eux mêmes sont inopérantes pour les principaux risques géologiques et très limitées – à l'exception du contrôle des gaz à effet de serre – pour les risques d'origine atmosphériques. C'est là une différence majeure par rapport au risque technologique.

Si la stratégie d'action est claire, force est de reconnaître que nous avons cependant beaucoup plus développé l'étude des phénomènes que l'étude des enjeux. On notera que nous ne disposons pas, contrairement à nos voisins anglais, d'un code postal facilitant la localisation à l'échelle infracommunale et permettant une première estimation de l'exposition aux risques du bien considéré. Il nous faut contourner cette difficulté par des approches statistiques, par

des exploitations manuelles dont l'expérience prouve qu'elles sont possibles en ayant recours aux îlots de l'INSEE en attendant le référentiel à grande échelle.

De même, les réglementations, à l'exception de celle relative au risque sismique, distinguent rarement les obligations faites au maître d'ouvrage suivant la nature du bâtiment et l'importance qu'il représente pour le fonctionnement de la société (hôpitaux, aéroports...). Cette distinction serait utile à introduire dans une réglementation paracyclonique, qui irait plus loin que l'article R 111-11 du code de la construction, à l'issue de la phase de concertation sur une réglementation adaptée aux départements d'outre-mer qui est actuellement menée. Elle aurait également toute sa place dans les règlements des PPR.

La difficulté rencontrée pour étudier le coût des dommages au travers des indemnisations décidées dans le cadre de la loi du 13 juillet 1982 est une autre illustration de la difficulté de travailler sur les enjeux. De récentes discussions avec la Caisse Centrale de Réassurance laissent penser que la fourniture d'une telle information serait envisageable à l'échelon communal. Il s'agit d'un domaine où une initiative réglementaire serait utile pour débloquer la situation.

### **L'application des réglementations et préconisations**

L'application effective des règles de construction et d'utilisation du sol retenues dans le cadre des plans de prévention des risques ou des réglementations nationales est indispensable pour développer la prévention des risques. Notre politique de prévention repose en effet largement sur des dispositions réglementaires et ne peut avoir d'efficacité que si celles-ci sont respectées. Il en va ici de la crédibilité des politiques conduites qui exige que soient mises en œuvre les mesures prises et évalués les résultats obtenus.

A cet égard, les plans de prévention des risques naturels dont les prescriptions ont atteint un rythme satisfaisant sauf en ce qui concerne les feux de forêt doivent être instruits de façon résolue, conduits à l'approbation selon un calendrier le plus court possible compatible avec le temps nécessaire de la concertation. De même, il est essentiel que les dispositions édictées par les PPR soient mises en œuvre.

Si l'Etat a le moyen de contrôler relativement facilement les dispositions portant sur l'urbanisme, l'évaluation et le contrôle de celles qui s'apparentent aux réglementations de construction sont beaucoup plus délicats. La seule solution pratiquement envisageable semble être la généralisation du contrôle par des bureaux de contrôle et des sociétés de vérification pendant la construction et/ou à l'achèvement des travaux.

De telles dispositions existent pour les bâtiments importants (immeubles de plus de 28 mètres de haut et établissements recevant du public de quatrième catégorie) pour lesquels la présence d'un contrôleur technique est requise. Il importe de généraliser cette exigence en zone sismique : nous proposons qu'elle s'applique aux bâtiments de plus de huit mètres de haut.

Il faut également examiner la question des études exigées préalablement à la délivrance d'un permis de construire pour s'assurer que le terrain d'assiette ne présente pas de risques. Cette pratique est illégale suivant la doctrine officielle, la réalisation d'une étude ne pouvant être demandée à l'appui d'un dépôt de permis de construire. La distinction ainsi faite entre urbanisme d'une part et construction d'autre part n'est probablement pas toujours pertinente. La modification du code de l'urbanisme sur cet aspect particulier pour réconcilier le droit avec la pratique nous paraît hautement souhaitable.

## **ANNEXES**

**COMITE INTERMINISTERIEL**  
**DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS**

**Réunion du lundi 17 décembre 2001**

Relevé de décisions

*Avis sur le rapport du Délégué aux Risques Majeurs*

Le Comité Interministériel, ayant pris connaissance de l'avis du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs sur le rapport,

- confirme l'engagement fort de l'Etat dans la politique de prévention ;
- affirme que la démocratisation de la gestion des risques est une voie de progrès à privilégier ;
- demande au ministère de l'intérieur et au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement de généraliser la mobilisation des services préfectoraux sur l'information préventive de la population et la mise à disposition des documents supports ;
- demande au ministère de l'équipement des transports et du logement de veiller, en liaison avec le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à ce que les services déconcentrés de l'Etat disposent des personnels suffisants pour poursuivre la politique de prévention des risques naturels, en cohérence avec les projets territoriaux de l'Etat ;
- recommande au différents ministères de poursuivre leurs missions dans le domaine de la prévention et au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement de renforcer ses initiatives en matière d'évaluation des risques naturels.
- demande que le rapport du délégué aux risques majeurs, complété par l'avis du Conseil d'Orientation et le présent avis, soit publié au Journal Officiel, traduit en anglais et mis à la disposition de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (SIPC).

*Point sur les travaux du Conseil d'orientation*

Le Comité Interministériel a pris connaissance des réflexions du Conseil d'Orientation et des voies que celui-ci se propose d'explorer sur les trois thèmes des risques naturels et réseaux, de la prévention et de l'indemnisation, et des cavités souterraines. Il souhaite que des propositions concrètes puissent lui être présentées à échéance de six mois dans ces différents domaines.

## **Prévention du risque sismique**

Le Comité Interministériel prend connaissance de l'ensemble du dispositif mis en place depuis trois ans notamment aux Antilles dans le domaine de la prévention du risque sismique. Il exprime sa satisfaction de voir la prise de conscience croissante de tous les acteurs face à ce danger réel et imprédictible et demande que les actions nationales et locales engagées soient poursuivies et renforcées.

Plus particulièrement :

- Le ministère de l'équipement des transports et du logement engagera la procédure de signature du décret relatif à l'extension du contrôle technique obligatoire aux établissements recevant du public de 4<sup>o</sup> catégorie. Il présentera dans un délai de deux mois au Conseil d'Etat un projet de décret complémentaire étendant ce contrôle dans les zones les plus sismiques, c'est à dire les zones II et III telles que définies par la réglementation, aux bâtiments dont le niveau du plancher le plus haut est d'au moins huit mètres. Afin de compléter ce dispositif, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie élaborera sous le timbre de la DGCCRF une circulaire relative au contrôle de la qualité des matériaux de construction.
- Le Comité Interministériel a pris connaissance des discussions entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement relatives au développement des programmes d'enseignement professionnels traitant de la construction parasismique. Le ministère de l'éducation nationale intégrera ce thème de l'enseignement de la construction parasismique dans les programmes d'enseignement professionnel de génie civil à partir de la rentrée 2002 et modifiera les référentiels de certification. Dans l'attente de ces actualisations, une circulaire sera adressée à l'ensemble des recteurs à l'attention des enseignants de génie civil. Dès l'année 2002, deux stages organisés par le CERPET seront proposés à ces derniers.
- Le Comité Interministériel réaffirme la nécessaire exemplarité de l'Etat en matière de construction parasismique, et la prise en charge par chaque ministère des études et travaux afférents pour les bâtiments et installations dont il est affectataire. Il considère que la démarche d'identification, de diagnostic et en tant que de besoin de renforcement ou de remplacement des bâtiments et installations stratégiques, initiée au cours de ces dernières années, notamment aux Antilles, doit être confirmée et généralisée aux zones II et III. Une circulaire interministérielle sera élaborée sur ces différents aspects dans les toutes prochaines semaines afin de faire l'objet d'une diffusion aux préfets avant la fin du mois de janvier 2002.

Répartition et attribution des aides aux travaux de prévention

*Le Comité Interministériel prend connaissance du projet de loi de finances pour l'année 2002 qui prévoit dans sa forme actuelle de consacrer au titre du ministère de l'aménagement du*

*territoire et de l'environnement une dotation globale d'environ 30 M€ à la prévention des risques naturels, hors lutte contre le risque inondation. Il approuve les orientations proposées par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement réservant, sur cette dotation, une enveloppe de 8,3 M€ destinée à aider les collectivités territoriales et/ou les établissements publics pour la réalisation d'études et de travaux de prévention des risques naturels et en définissant les modalités d'attribution.*

### **Points divers**

#### *- Information préventive en préfectures*

Le Comité Interministériel a pris connaissance des actions conduites par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement avec plusieurs préfectures afin de faciliter la publication sur internet de l'information sur les risques majeurs et notamment de cartes de risques au 1/25000. Il souligne l'intérêt d'une telle démarche. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement renforcera son initiative en matière de contenu et de mise en forme de l'information préventive afin de conduire avec le concours des préfectures, et en liaison avec le ministère de l'intérieur, un programme de développement systématique de l'information préventive via internet.

#### *- Organisation des retours d'expérience*

Le Comité Interministériel, ayant pris connaissance des différents retours d'expérience conduits ces dernières années à la suite de catastrophes nationales, souligne l'intérêt de ces démarches, souhaite, dans l'éventualité de catastrophes naturelles de dimension nationale, que celles-ci fassent également l'objet de ce type de travaux et demande au Conseil d'Orientation en liaison avec les ministères impliqués dans ces exercices de préciser la méthodologie et le suivi opérationnel de ces travaux. Il souligne en particulier l'intérêt des résultats obtenus auprès des assureurs sur le montant des indemnités versées par type d'événement à l'échelon communal et la nécessité d'achever cette collecte avant la mise en place, dans le même esprit, d'une connaissance des risques à une échelle géographique plus fine.

**CONSEIL d'ORIENTATION****pour la PREVENTION des RISQUES NATURELS MAJEURS****AVIS sur le RAPPORT du DELEGUE aux RISQUES MAJEURS**

Réunion du 14 novembre 2001

Le conseil d'orientation a examiné le rapport du délégué aux risques majeurs au cours de sa réunion du 14 novembre 2001.

Le conseil a particulièrement débattu de l'information relative aux phénomènes naturels et de l'évaluation des dommages. Il note d'ailleurs, sur ce dernier point, la grande différence d'approche selon la richesse nationale des pays touchés. Il souligne néanmoins l'intérêt de développer les coopérations internationales dans ces domaines, notamment du fait de l'augmentation des aléas attendue en raison du changement climatique.

En ce qui concerne l'information relative aux phénomènes, l'importance de la recherche, des réseaux de mesure et de surveillance, de la gestion à long terme des données ainsi acquises, de leur accessibilité et de leur diffusion a été soulignée. La connaissance est en effet un élément essentiel de la prévention. L'exemple des inondations de la Somme montre que des progrès sont encore nécessaires pour mieux informer sur certains phénomènes. Cette information permet la sensibilisation de nos concitoyens ; au delà, elle favorise l'organisation d'un débat démocratique sur la prévention des risques, permettant notamment de retenir des événements de référence. L'éducation doit tenir dans ce processus une large place. Le conseil recommande que le ministère de l'éducation nationale développe ses actions relatives à la sensibilisation des jeunes populations à la prévention des risques, qu'il s'agisse des aléas et plus encore des vulnérabilités.

Les retours d'expériences doivent contribuer à améliorer à la fois la connaissance des phénomènes et la connaissance des dommages. Pour les rendre pleinement efficaces, le conseil a souligné l'intérêt de réfléchir aux conditions de leur engagement, à leurs cibles, à leurs modalités ainsi qu'à leur suivi ; il recommande que soient précisées et harmonisées les méthodes utilisées afin d'en faciliter l'exploitation ultérieure. Ainsi, il peut être intéressant, comme cela se fait aux Etats Unis pour les séismes, d'instituer au niveau local, dès le premier jour de la crise, une cellule expressément chargée de la collecte des informations pour le retour d'expérience, incluant les partenaires scientifiques et techniques.

Concernant les aspects économiques, le conseil souligne l'intérêt qu'il y aurait à disposer d'une meilleure évaluation des coûts. Les connaissances actuelles se limitent à des données fragmentaires et à des évaluations basées sur les données concernant les biens assurés seulement qui ne traduisent pas la totalité des dommages. Une meilleure connaissance des coûts des mesures de prévention serait également bienvenue. Le niveau communal paraît, par ailleurs, un niveau pertinent pour une évaluation fine des coûts. Le conseil s'est engagé, à

travers un groupe de travail qu'il a créé, dans une réflexion sur le dispositif d'indemnisation actuellement en vigueur (Cat.Nat), menacé par une trop grande banalisation. Une meilleure prise en compte de la connaissance des aléas et de la prévention est à l'évidence nécessaire pour améliorer le dispositif actuel. Il convient aussi de se doter de moyens d'anticipation, qui ont manqué dans le cas des sinistres induits par les effets de la sécheresse sur les sols argileux, afin d'évaluer leur impact sur le régime mis en place par la loi de 1982.

D'une manière générale, la réduction de la vulnérabilité doit constituer un guide pour l'action publique. La réflexion conduit à prôner la réalisation de travaux de prévention et à se poser la question du financement de ces travaux. De manière plus globale, le conseil a souligné l'intérêt de grilles de lecture simples qui puissent orienter l'action dans le domaine de la prévention. Notant la vulnérabilité des différents réseaux, le conseil a, en outre, décidé de créer en son sein un groupe de travail à ce sujet, portant notamment sur l'adaptation de leur conception et de leur gestion aux risques.

Enfin, le conseil souhaite que soit renforcée, dès l'année 2002, la prévention du risque lié aux cavités souterraines, qu'il s'agisse d'anciennes mines, d'exploitations artisanales ou de « marnières », à travers un programme d'aide aux collectivités locales en matière de connaissances, d'études et de travaux. Sur ce sujet également, le conseil a constitué en son sein un groupe de travail.

Le conseil rendra compte des travaux de ces trois groupes au comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs en Juin prochain.

Il recommande, enfin, que le rythme d'élaboration et d'approbation des PPR soit renforcé afin de tenir l'objectif des 5000 PPR en 2005. Il demande également que soit mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation qualitative des PPR qui complète l'approche quantitative actuellement en place. L'objectif serait notamment que les éléments qu'ils contiennent soient mieux portés à la connaissance du public et des professionnels, des assurances notamment, en utilisant les nouvelles technologies d'information et de communication.

**Budget ETAT 2001 de la prévention des risques naturels - tableau de bord (en MF)****Aménagement du Territoire et Environnement**

<u>gestion</u>		<u>chapitre budgétaire</u>	<u>observations</u>	<u>titre III</u>	<u>titre IV</u>	<u>titre V</u>	<u>titre VI</u>	<u>autres</u>	<u>T total</u>
	titre III	34.98 : Protection de la nature et de l'environnement - Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien.							
SDPRM		34.98 60 : Prévention des pollutions et des risques - déconcentrés	PPR et information préventive	61,5					
SDPRM		34.98 70 : Prévention des pollutions et des risques - non déconcentrés	PPR, information préventive, systèmes d'observations et analyse des accidents naturels	17,5					
DE		34.98 40 et 34 98 50 : Gestion des eaux et des milieux aquatiques	Atlas, annonce des crues, DPF	49					
	titre IV	44.10 : protection de la nature et de l'environnement - subventions.							
SDPRM		44.10 90 : Prévention des pollutions et des risques - non déconcentrés			1,3				
	titre V	57.20 : Protection de la nature et de l'environnement	Etudes, acquisitions, travaux.						
DE		57 20 30 Gestion des eaux et des milieux aquatiques, équipement des réseaux d'annonce de crues et hydrométrie	Atlas DPF			93,2			
SDPRM		57.20 50 : Prévention des pollutions et des risques	études, acquisitions et travaux			4,5			
	titre VI	67.20 : Protection de la nature et de l'environnement	Subventions d'équipement						
DE		67.20 20 : Etudes et travaux de protection contre les inondations					131		
DE	FNSE	07-10 restauration des cours d'eau et des champs d'expansion des crues						66	
SDPRM		67.20 40 : Prévention des risques technologiques et naturels majeurs					10,7		
		Total MATE		128	1,3	97,7	141,7	66	434,7

## Agriculture et Pêche

<u>gestion</u>	<u>chapitre budgétaire</u>	<u>observations</u>	<u>titre III</u>	<u>titre IV</u>	<u>titre V</u>	<u>titre VI</u>	<u>autres</u>	<u>Total</u>
	titre III	Chap. 35.92 : Forêt : travaux d'entretien						
DERF	35.92 10 : Anciens harkis (DFCI)	ONF	56					
DERF	35.92 80 : Sauvegarde de l'espace forestier (RTM)	convention ONF	46,95					
DERF	35.92 80 : Sauvegarde de l'espace forestier (DFCI)	convention ONF	4,7					
DERF	35.92 90 : Sauvegarde de l'espace forestier (RTM)	travaux ONF	55					
	titre IV	Chap. 44.92 : Forêt - interventions						
DERF	44.92 20 : Subventions forestiers sapeurs (DFCI)	départements		42				
	titre V	Chap. 51.92 : Espace rural et forêts - travaux et acquisitions						
DERF	51.92 90 : Investissements domaniaux (RTM)	ONF			21,97			
	titre VI	Chap. 61.02 : Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne						
DERF	61.02 10 : Subventions pour travaux (DFCI)	DPFM				63		
		Chap. 61.45 : Fonds forestier national et autres opérations forestières						
DERF	61.45 10 : Subventions pour travaux (DFCI)					32,5		
DERF	61.45 10 : Subventions pour travaux (RTM)					8		
DERF	61.45 10 : Subventions pour travaux de génie biologique (DUNES)					1		
		Total Agriculture et Pêche	162,65	42	21,97	104,5		331,12

Equipement, Logement et Transports

<u>gestion</u>	<u>chapitre budgétaire</u>	<u>observations</u>	<u>titre III</u>	<u>titre IV</u>	<u>titre V</u>	<u>titre VI</u>	<u>autres</u>	<u>Total</u>
DGUHC	Etudes, prévention, information, formation					0,1	0,5	
	Total Equipement, Logement et Transports					0,1	0,5	0,6

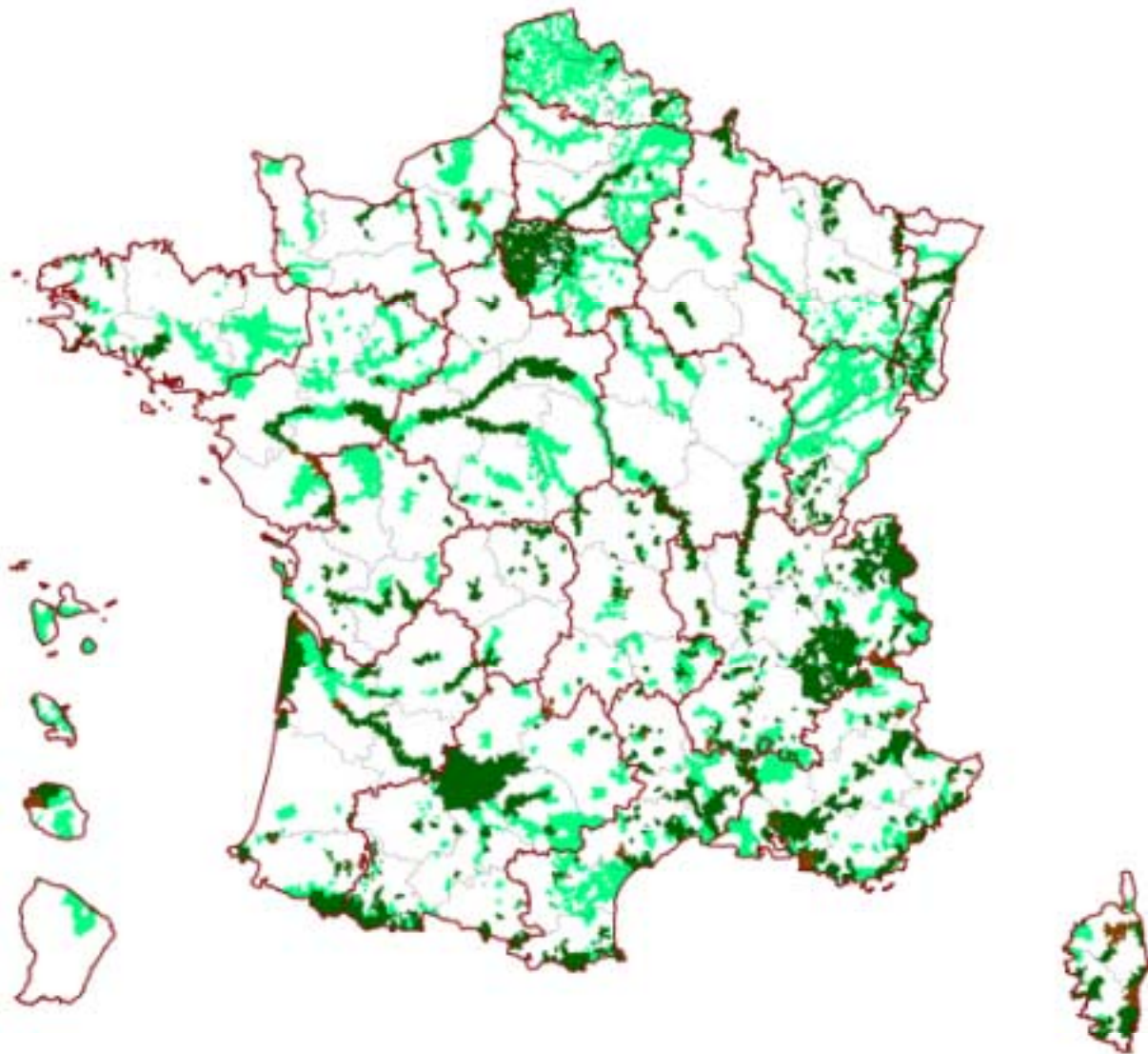
**Intérieur**

<u>gestion</u>	<u>chapitre budgétaire</u>	<u>observations</u>	<u>titre III</u>	<u>titre IV</u>	<u>titre V</u>	<u>titre VI</u>	<u>autres</u>	<u>Total</u>
DDSC*	études, prévention, information, formation		0,6	1,2				
DDSC	interventions de prévention (écobuage, débroussaillage)		4					
DDSC	opérations de guet aérien		3	10	15			
	total Intérieur		7,6	11,2	15			33,8

<b>TOTAL</b>	<b>298,25</b>	<b>54,5</b>	<b>134,67</b>	<b>246,3</b>	<b>66,5</b>	<b>800,22</b>
--------------	---------------	-------------	---------------	--------------	-------------	---------------

\* Montants correspondants à ceux du budget 2000

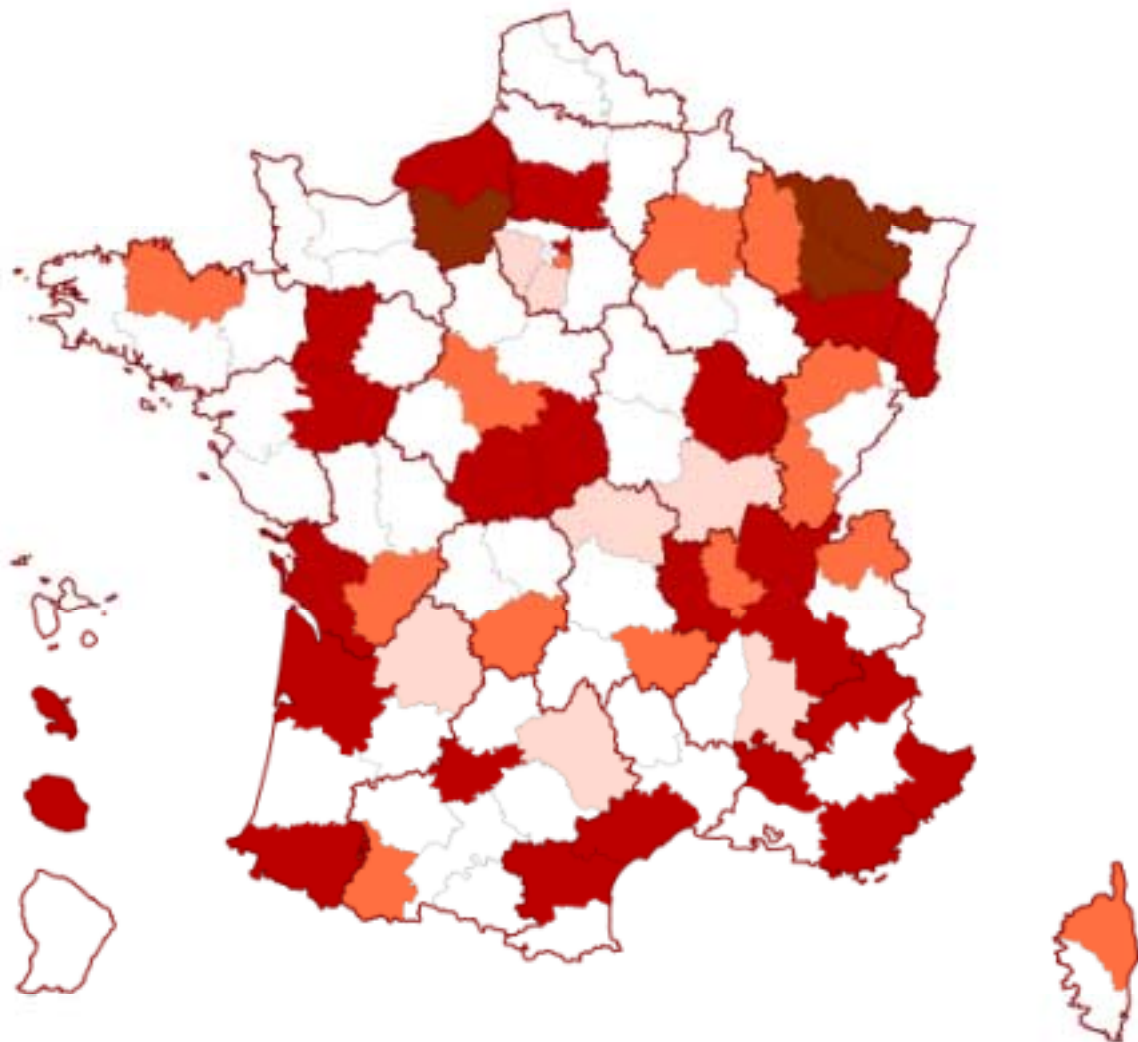
## Réalisation du programme PPR au 31/12/01



### Avancement des procédures

PPR et valant PPR hors PSS

- 3054 communes pour lesquelles un PPR a été approuvé
- 157 communes pour lesquelles un PPR a été mis à l'enquête
- 4946 communes pour lesquelles un PPR a été prescrit

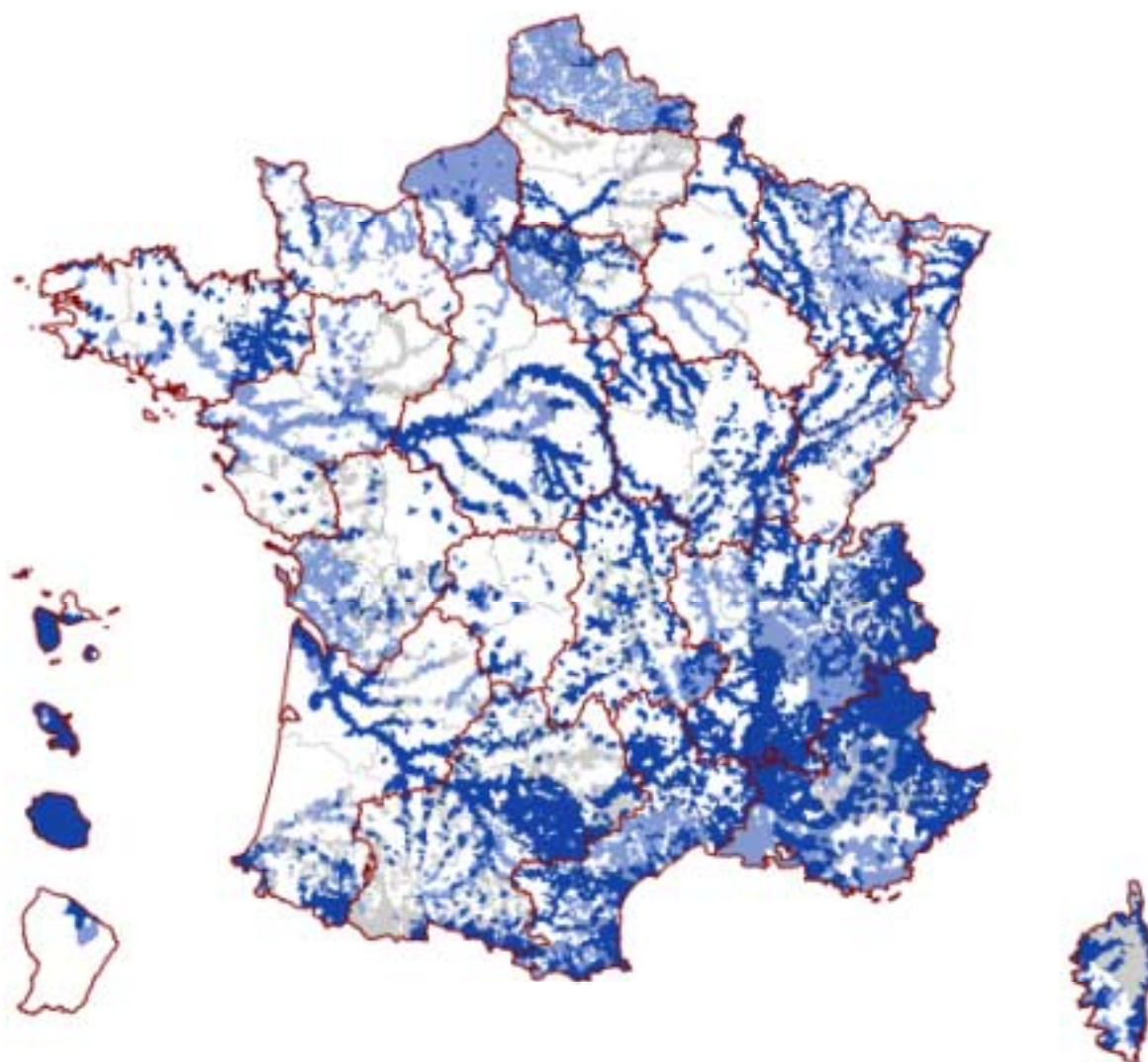
**DCS****Suivi temporel des DCS notifiés du 01/01/01 au 31/12/01**

Nombre de DCS par département en 2001

■ de 40 à 80	(3)
■ de 10 à 39	(25)
■ de 5 à 9	(14)
■ de 1 à 4	(7)
□ aucun DCS	(51)

MEDD / DPPR 31/12/01

## Commune à risque inondation



Source : recueil national des communes à risques  
ministère de l'aménagement du territoire  
et de l'environnement - décembre 2001

commune à risque inondation :

- avec enjeu humain (6914)
- enjeu humain non défini (5958)
- sans enjeu humain (2485)

MEDD / DPPR 31/12/01

Les dix catastrophes naturelles les plus meurtrières des cinq dernières années

PAYS	Evènement	Date	Morts et disparus
Turquie	Séisme (Izmit)	Août 1999	19120
Inde – Pakistan	Séisme (Gujarat)	Janvier 2001	15000
Inde - Bangladesh	Cyclone	Octobre 1999	15000
Vénézuela - Colombie	Mouvement terrain	Décembre 1999	10000
Honduras - Nicaragua	Ouragan Mitch	Octobre 1998	9000
Afghanistan	Séisme (Takhar)	Mai 1998	4000
Vietnam	Typhon Linda	Novembre 1997	3840
Chine	Inondations	Juillet 1998	3650
Taiwan	Séisme (Nantou)	Septembre 1999	3400
Inde	Inondations	Juillet 1998	3000

Source Sigma

Les dix catastrophes les plus coûteuses des cinq dernières années :

PAYS	Evènement	Date	Montant en M \$
Europe	Tempête Lothar	Décembre 1999	6164
Japon	Typhon Bard	Septembre 1999	4293
EU - Caraïbe	Ouragan George	Septembre 1998	3833
EU	Tempête Allison	Juin 2001	3150
Europe	Tempête Martin	Décembre 1999	2551
EU - Bahamas	Ouragan Floyd	Septembre 1999	2508
EU	Tornades - inondation	Avril 2001	1900
EU	Ouragan Fran	Septembre 1996	1806
Europe	Tempête Anatol	Décembre 1999	1594
EU	Tornades	Mai 1999	1578

Source Sigma : les montants correspondent aux dommages assurés

## Evènements significatifs de l'année 2001 en France (hors accidents de montagnes)

DATE	NATURE	LIEU(X)	CONSEQUENCES	REF	COMMENTAIRES
5/1	Tempête	Vosges (88)	1 mort par chute d'arbre	AFP	Agent forestier
5/1 au 8/1	Inondations	35-56-22-53-14-27-60	Très nombreux débordements parfois historiques	AFP	A Redon, niveau historique dépassé, Le TGV déraille près de Laval
6/1	Eboulement	06 – vallée de la Vésubie près d'Utelle	1 personne décédée dans son véhicule	AFP	Fortes précipitations
7/1	Cyclone	La Réunion (Saint-Paul)	1 mort	AFP	Cyclone ANDO imprudence
8/2	Vents forts	La Ricamarie - 42	1 mort	AFP	Effondrement de la partie haute d'un mur en construction
28/2	Chutes de neige	Sud-est France 83-13-34-26-07		AFP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 100000 foyers privés d'électricité dans le sud-est</li> <li>➤ plan neige activé dans la vallée du Rhône</li> <li>➤ intervention de F.I.R.E. en P.A.C.A.</li> <li>➤ A8 et RN7 bloquées</li> <li>➤ 30 à 40 cm de neige en plaine</li> </ul>
13/3 au 30/3	Inondations généralisées	Départements touchés : 18-25-70-39-45- <b>01-21-71-69</b> -14-50-75-93-76 puis 35 (du 25 au 27/3) ; mais aussi: 55-57-84-94- <b>78</b> et <b>27</b> (21 au 23/3)- 56-53-72-61-58- <b>89</b> -95-07-26	4 morts ou disparus : - Courteilles (Eure) le 22/3 - Limay (28/3 ?)(Yvelines) - Ance (Rhône) le 28/3 - Gervans (Drôme) le 22/3	AFP, catnat	Très nombreux débordements Eboulements constatés Eboulement partiel de la tour de Montbazou (37) – 21/3 32 départements concernés sur les bassins <b>Seine-Normandie, RMC</b> et Loire-Bretagne 634 communes reconnues en état de catastrophe naturelles (inondations par crue et ruissellement) Victimes principalement par imprudence
15/3	Glissement de terrain	Feternes (Haute-Savoie)		AFP	Glissement évolutif (au moins jusqu'au 14/4) 60 ha concernés 30 maisons menacées 3 maisons écroulées RD902 fermée ?
31/3	Effondrement de marnière	Neuville-sur-Authou (Eure)	1 mort	AFP	Diamètre 10m Profondeur 25m
4/4 à fin juin	Inondations par remontée de nappe phréatique	Somme et Oise principalement, mais aussi Eure (depuis le 23/3)		AFP	
8/4	Dépression tropicale forte SOSE	Nouvelle-Calédonie (île de Maré – Loyauté)	1 mort	AFP	
30/4 au 9/5	Inondations	Cher mais aussi 41-36 et 37	1 mort près de Vierzon	AFP	Débordement du canal du Berry Entreprises sinistrées Lignière fortement touchée sur le Cher
1/5	Inondations	Lot	1 mort	AFP	
15/6	Glissement	Savoie, près de Brides-les-Bains	2 morts	AFP	2 ouvriers tués lors de travaux de sécurisation de la RD90 (pelleuse renversée par le glissement)
5 et 6/7	Inondations	Lot, Dordogne et Corrèze	1 mort (Tulle) – coulée de boue	AFP	Crue de la Vézère RN coupée Campings évacués
6 au 8/7	Inondations	Somme – secteurs de Roye et Montdidier		AFP	450 habitations inondées 21 communes du sud-est touchées
6/7	Vents violents (ligne de grains)	Strasbourg – Parc de Pourtalès	13 morts 84 blessés	AFP	1200 interventions en Alsace (67/68) dégâts sur toitures
6/7	Orages, vents violents, foudre, grêle	Nièvre, mais aussi 88, 54, 52 et Franche-Comté		AFP	Plusieurs dizaines de milliers de foyers victimes de coupures d'électricité Plusieurs centaines de toitures endommagées 110 km/h en rafales pour le vent
7/7	Inondations	Ile-de-France, et 76	2600 interventions de pompiers en Ile-de-France (Paris, 93, 94, 92 et 91) Perturbations dans le métro Effondrement de chaussée	AFP	

DATE	NATURE	LIEU(X)	CONSEQUENCES	REF	COMMENTAIRES
20 au 21/7	Eboulement	Gorges de l'Arly (Savoie) sur RN 216	1 mort route coupée	AFP	La victime venait en aide à un automobiliste immobilisé dans son véhicule, après un premier éboulement ; entre Ugine et Flumet
27/7	Inondations, foudre	44-35-53-94-95	2 morts par la foudre : - à Bernerie-en-Retz (44) - à Saint-Gervais (Val d'Oise) - campement	AFP	
15/8	Orages, vents violents, foudre	Aquitaine et Limousin	2 morts par foudre ou chute d'arbre: - à Pauillac/Saint-Julien-de-Beycherelle (33) (foudre) - à Chaptelat (87) (chute d'arbre)  Nombreux dégâts en Dordogne, Corrèze et Creuse	AFP	
5 au 6/9	Eboulement de terrain	Sinnamary (Guyane)	1 mort 1 blessé	AFP	Eboulement sur un site d'orpillage clandestin
10/9	Feu-de-forêts	Martigues	2 morts	AFP	2 occupants d'un blockhaus
6 et 7/10	Inondations	Gard	2 morts (1 pompier et 1 automobiliste) Débordement du Vidourle et du Gardon RN 106 et 110 coupées Trafic ferroviaire interrompu entre Nîmes et Alès Sommières fortement touché	AFP Météo-France	> 300 mm en 24h entre Alès et Sommières
9/10	Inondations	Hérault principalement mais aussi Gard	50000 habitations touchées 2 personnes blessées A9 fermée 2 sauvetages	AFP	Secteur affecté : de Saint-Martin-de-Londres à Montpellier
20/10	Tornade (trombe)	Pyénées-Orientales	1 mort 35 blessés dont 2 grièvement	AFP	Campement de gens du voyage dévastés
20/10	Inondations	Haute-Loire	1 mort à Saint-Pierre-Eynac, emporté par la crue	AFP	Violents orages Victime par imprudence ?
21/10	Inondations précédées par vents violents (20/10)	Gard, Ardèche et Drôme	Plusieurs centaines d'habitations inondées RN coupées (7 et 304) Nombreuses chutes d'arbres et de poteaux électriques (26)	AFP Météo-France	>130 mm en 4h à Livron rafales de 120 km/h
8 et 9/11	Tempête	Nord et Pas-de-Calais	Toitures emportées Arbres arrachés Grue de chantier effondrée ...	AFP	Violents orages dans l'agglomération de Dunkerque
29/12 au 31/12 (continuation début janvier 2002 pour 55 et 08)	Inondations	Lorraine, Alsace, Franche-Comté (70, 90 et 25), Haute-Marne et Ardennes	1 mort Bussang (Vosges) – coulée de boue	AFP, AP, Météo-France	Débordements généralisés (Meurthe, Moselle, Meuse, Madon, Erlenbach, Thur, ...); inondations liées à une assez forte pluviométrie et une fonte du manteau neigeux ; précipitations de 58.4 mm à Belfahy (70) ; 52 mm à Nancy (54) ; nombreux axes routiers principaux ou secondaires coupés et déviés ; trafic ferroviaire perturbé ; rupture de digues en Alsace, et dans le Territoire de Belfort entre Chauv et Rougegoutte <bassin de rétention> (communes d'Eloie et de Valdoie fortement inondées)

